Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-2026033019-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026

Délibération n°2026/03/30/19

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Nathalie MARCHAL, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Lucas CRON
Absents excusés et représentés :	Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Titouan COUPRY a donné pouvoir à Sandrine CADORET
Secrétaire de séance :	Henri PERRONNO
Date de convocation :	23 mars 2026

Objet : Désignation d'un représentant à l'association "OFS AQTA" (Organisme de Foncier Solidaire de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique)

Le Programme Local de l'Habitat d'AQTA a été adopté à l'unanimité par délibération n°2023DC/109 du Conseil communautaire du 29 septembre 2023 et intègre un volet fort pour aider les ménages, jeunes actifs et familles monoparentales à se loger sur le territoire, en insistant sur le développement de dispositifs en matière de maitrise publique du foncier mais également du logement (en accession et en location). L'objectif est de faire bénéficier le territoire des nouveaux dispositifs d'aides et d'accompagnement destinés aux ménages et aux opérateurs œuvrant dans la réalisation de logements, notamment de logements abordables sous le dispositif du bail réel solidaire (BRS)

Le BRS permet, par une dissociation du foncier et du bâti, de vendre des logements dédiés à la résidence principale à des ménages sous conditions de ressources. L'OFS reste propriétaire du terrain et le ménage est propriétaire du logement.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-2026033019-DE

La revente du logement par le ménage est encadrée de façon à éviter la spéculation sur une très longue durée et d'optimiser l'efficacité des aides des collectivités locales en faveur de l'habitat. Le BRS complète ainsi les produits d'accession aidée proposés par le PLH 2023-2028 sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

Par délibération du Conseil communautaire du 5 avril 2024, AQTA a approuvé la création de l'association à but non lucratif "OFS AQTA".

L'OFS AQTA a obtenu l'agrément du Préfet de Région par arrêté préfectoral le 30 avril 2025. Il se fixe pour objectif à moyen terme la réalisation d'une moyenne de 100 logements par an en BRS avec une montée en charge progressive (710 logements sont attendus en 10 ans).

Les statuts de l'OFS AQTA, adoptés par le conseil d'administration, prévoient 3 collèges de membres :

- Intercommunalité : 5 membres également administrateurs de l'association,
- Communes : 1 membre par commune adhérente. Ce collège élit 3 administrateurs siégeant au conseil d'administration,
- Associés : 1 membre par partenaire adhérent. Ce collège élit 1 administrateur siégeant au conseil d'administration mais n'est pas doté à la création de l'association.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée et ses textes d'application relative au contrat d'association,

Vu les articles L.329-1 et suivants et R.329-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L. 255-1 à L.255-19 et R.255-1 à R.255-9 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023DC/109 du 29 septembre 2023 adoptant le Programme Local de l'Habitat d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour la période 2023-2028,

Vu les délibérations du Conseil communautaire n°2022DC/059 du 24 juin 2022 et n°2024DC/053 du 5 avril 2024 définissant le cadre d'application du bail réel solidaire sur le territoire d'AQTA,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024DC/054 du 5 avril 2024 approuvant la création d'un organisme foncier solidaire sous la forme d'une association sur le territoire d'AQTA ainsi que les statuts de ladite association,

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-2026033019-DE

Vu les statuts de l'association OFS AQTA adoptés par son conseil d'administration le 9 juillet 2024, modifiés le 6 septembre 2024 et le 19 juin 2025, conformément aux dispositions légales en vigueur,

Vu l'agrément obtenu par l'OFS AQTA par arrêté préfectoral du 30 avril 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal de Plumergat n°2024/06/3 en date du 3 juin 2024 approuvant l'adhésion à l'association et le versement d'une cotisation annuelle fixé par l'assemblée générale constitutive de l'OFS AQTA,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DÉSIGNE Monsieur Richard POTEL représentant de la commune, membre du collège "Communes" de l'OFS AQTA.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

Le Secrétaire de séance,
Henri PERRONNO.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)